

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 2 avril 2025

**portant nomination à la commission régionale des Pays de la Loire instituée en application
de l'article 86 du décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité
d'expertise comptable**

NOR : ECOE2510417A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des
experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son
article 7 *bis* ;

Vu le décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise
comptable, notamment son article 86 ;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des
experts-comptables des Pays de la Loire,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Tony GUILMIN est désigné pour siéger au sein de la commission régionale des Pays
de la Loire en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres
supérieurs des entreprises industrielles et commerciales en remplacement de Monsieur Marc
JACOBS.

Article 2

Le commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables des
Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de
l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 avril 2025.

Pour le ministre et par délégation :
L'administratrice des Finances publiques adjointe,
A. WOLFF